



SEANCE ORDINAIRE N° 01/2019 du 24 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bernwiller, dûment convoqués le 15 janvier, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

Etaient présents : *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*DITNER Mathieu
BITSCH Jean-Luc
BAUR Patrick
BERNHARD Esther
DELEURY Bernard
DITNER Joseph
GRASSER Jean-Claude
GREDEL Pierre-Paul
HELGEN Léonard*

*KNECHT Sylvie
LABARTETTE Lionel
LEBER Marie-Thérèse
RICHERT Hubert
ROTH Jean-Luc
SCHMITT Frédéric
SCHNOEBELEN Gervais
STIMPFLING Bertrand*

Absente excusée : *Mme ZIROLI Manolita*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer **M. LABARTETTE Lionel** est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- CA 2018 et BP 2019 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR
- CA 2018 et BP 2019 BUDGET ANNEXE FORET
- Motion contre la fermeture de l'hôpital d'Altkirch
- SIGFRA : Approbation nouveaux statuts
- EPAGE : Approbation nouveaux statuts
- ONF Bilan forestier
- Très Haut Débit : répartition des coûts
- Convention de mise à disposition de personnel
- ONF Etat d'assiette 2020 forêt d'Ammertzwiller
- Communication de décision
- Divers

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 novembre 2018.

1° COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

L'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe réseau de chaleur présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.

	CA 2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018	145 664,83
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018	169 206,18
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	23 541,35
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017	88 112,01



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018	116 119,50
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018	90 438,13
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2018	25 681,37
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2017	193 868,27
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	145 664,83
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	257 318,19
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	111 653,36
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	116 119,50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	284 306,40
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018	168 186,90
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	279 840,26

2° COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Après examen du Compte Administratif 2018 et vérification conforme du Compte de Gestion 2018 dressé par Madame Catherine GRANDJEAN, trésorière, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

3° AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2018 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **111 653,36 €** et un excédent d'investissement de **168 186,90 €**,

l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter :

- le montant de **111 653,36 €** au compte 002 de la section de fonctionnement
- le montant de **168 186,90 €** au compte 001 de la section d'investissement

du Budget Primitif 2019.

4° BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Le Budget Primitif 2019 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF 2019 RESEAU DE CHALEUR	
Dépenses de fonctionnement	276 000.00
Recettes de fonctionnement	276 000.00
Dépenses d'investissement	690 000.00
Recettes d'investissement	690 000.00

5° COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE FORET

L'assemblée à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Forêt présenté par Monsieur SCHITTLY Philippe après que ce dernier eut quitté la salle pour permettre à l'assemblée de valablement délibérer.



	CA 2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018	39 226,25
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018	45 134,44
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018	5 908,19

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	5 908,19
-----------------------------------	-----------------

6° COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE FORET

Après examen du Compte Administratif 2018 et vérification conforme du Compte de Gestion 2018 dressé par Madame Catherine GRANDJEAN, trésorière, le Conseil Municipal **DECLARE** que ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

7° AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE FORET

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2018 et constatant que ce compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **5 908.19 €**, l'Assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter :

- le montant de **5 908.19 €** au compte 002 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019.

8° BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET FORET

Le Budget Primitif 2019 **EST VOTE** à l'unanimité selon la balance suivante :

BUDGET PRIMITIF 2019 FORET	
Dépenses de fonctionnement	53 000,00
Recettes de fonctionnement	53 000,00
Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00

9° MOTION CONTRE LA FERMETURE DES URGENCES ET DE LA MATERNITE DE L'HOPITAL SAINT MORAND D'ALTKIRCH

Le Maire rappelle le projet de fermeture qui menace la maternité de l'Hôpital Saint Morand d'Altkirch ainsi que la disparition annoncée du service d'urgences de l'établissement.

Afin de préserver ces services sur notre territoire, le conseil municipal après délibération prend la motion suivante :

Nous, élus du conseil municipal, particulièrement attachés au maintien des services publics sur notre territoire, demandons à l'Agence Régionale de Santé de surseoir à ces décisions.

Nous réaffirmons notre attachement au maintien de soins de proximité et de qualité pour toutes les femmes, tous les hommes et les enfants de notre territoire, à la préservation du caractère inconditionnel de l'accès aux soins pour tous et enfin à l'égalité d'accès au service public.

Diriger les malades et les femmes enceintes vers les grands centres hospitaliers mulhousiens, d'ores et déjà surchargés, mettrait en péril ces droits fondamentaux et accentuerait encore la désertification médicale de nos territoires ruraux.

10° APPROBATION DES STATUTS DU SIGFRA

Le Maire expose que, par délibération en date du 7 novembre 2018, le Conseil syndicat du SIGFRA a approuvé la modification de ses statuts. Cette modification statutaire s'inscrit dans les évolutions



législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière Région Altkirch en date du 18 décembre 2001 n°013573

Les changements apportés aux statuts sont les suivants :

La mission de la commercialisation des bois est confiée à l'ONF,

Le Syndicat assurera uniquement la Gestion de la main-d'œuvre,

Les modalités de calcul de participation annuelle au SIGFRA sont modifiées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (article

228 et L144-1 du Code forestier),

Vu la délibération du Comité Syndicale du 7 novembre 2018 approuvant les nouveaux statuts,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du SIGFRA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tel qu'approuvés par le Comité Syndical du 7 novembre 2018.

11° APPROBATION DES STATUTS DE L'EPAGE

Considérant les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande d'adhésion à l'EPAGE Largue de la commune de LEVONCOURT,

Considérant la délibération du Comité syndical du 30 novembre 2018 donnant un avis favorable à l'entrée de la commune de LEVONCOURT à l'EPAGE Largue,

Considérant les modifications statutaires avalisées par le Comité syndical du 30 novembre 2018 et présentées au Conseil Municipal par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts, adoptant l'entrée à l'EPAGE Largue de la commune de LEVONCOURT, et entérinant les modifications statutaires présentées.

12° BILANS FORESTIERS

Les bilans forestiers sur les 10 dernières années des deux forêts communales sont présentés aux membres pour information.

13° TRES HAUT DEBIT (THD) - APPROBATION REPARTITION DES COUTS DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ENTRE LA CCSAL ET LES COMMUNES MEMBRES PAR FONDS DE CONCOURS

Le Maire expose au Conseil municipal l'adoption conjointe entre la Région Alsace et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin le 30 mars 2012 d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Ce schéma a abouti en décembre 2015 à la signature du contrat de délégation de service public avec la société Rosace d'Entzheim.

Vu la délibération n°C20180904 du 20 septembre 2018 de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue approuvant la Convention de financement avec la Région Grand Est dans le cadre du Très Haut Débit (THD) ;

Vu le coût de la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue représentant un montant de 1 681 700€ sur la période 2017 à 2022.

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire le 20 septembre 2018, de répartir les coûts du déploiement de la fibre optique avec les Communes membres de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sous forme de fonds de concours ;

La Communauté de Communes contractualiserait avec la Région Grand Est pour le financement de l'opération, les Communes membres versant à la Communauté de Communes un fonds de concours de 50% du montant du coût du déploiement de leurs Communes respectives.



Vu la délibération n°C20181104 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue en date du 29 novembre 2018, approuvant la répartition des coûts de déploiement de la fibre optique comme suit :

- 50% par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue
- 50% par les Communes membres

Considérant que ce fonds de concours doit donner lieu à délibération concordante avec la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, adoptée à la majorité simple du Conseil municipal ;

Vu la présentation de la Convention régissant les modalités de participation et de versement sous forme de fonds de Concours entre la Commune et la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Vu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le montant de la participation financière de la Commune représentant 50%, selon le tableau de répartition des coûts de déploiement de la fibre optique tel qu'annexé ;
- **PREND ACTE** que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sera le seul contractant avec la Région Grand Est et procèdera au versement des fonds auprès de celle-ci en fonction de l'échéancier convenu ;
- **APPROUVE** la Convention telle qu'annexée régissant les modalités de participation et de versement de la Commune à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sous forme de fonds de concours ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention telle qu'annexée avec la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ainsi que tous documents y afférents ;

CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, en même temps que la transmission au Contrôle de légalité.

14° CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL


Monsieur le Maire propose de prendre une convention de mise à disposition de personnel afin que Pauline RICHERT, embauchée par le SIAEP, puisse effectuer des heures au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BERNWILLER, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette convention à passer entre la commune et le SIAEP
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et toute pièce connexe.

15° ONF : ETAT D'ASSIETTE 2020 – FORET D'AMMERTZWILLER

M. le Maire présente au Conseil Municipal les états d'assiette ci-après :

	Etat d'Assiette Année 2020 UT DOLLER-BASSE LARGUE	Forêt n° 6/11 ammertzwiler Coupes du programme	Monsieur le Maire COMMUNE DE BERNWILLER 2 RUE DE L ECOLE 68210 BERNWILLER
PROPOSITION D'ASSIETTE 2020			
Groupe	UG	Surf. UG	VPR.EA
Amélioration	6 a	2,32	113,68
Amélioration	7 a	5,25	236,25
Amélioration	8 a	3,55	173,95



	Etat d'Assiette Année 2020 UT DOLLER-BASSE LARGUE	Forêt n° 6/11 ammertzwiller Coupes reportées	Monsieur le Maire COMMUNE DE BERNWILLER 2 RUE DE L'ECOLE 68210 BERNWILLER
--	--	--	--

PROPOSITION D'ASSIETTE 2020

Groupe	UG	Surf. UG	VPREA
Amélioration	9 j	4,40	
Amélioration	17 j	3,21	3,21

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée ACCEPTE, à l'unanimité, les états prévisionnels.

Les crédits correspondants à ces programmes de travaux seront prévus au Budget Primitif 2020, du budget annexe Forêt.

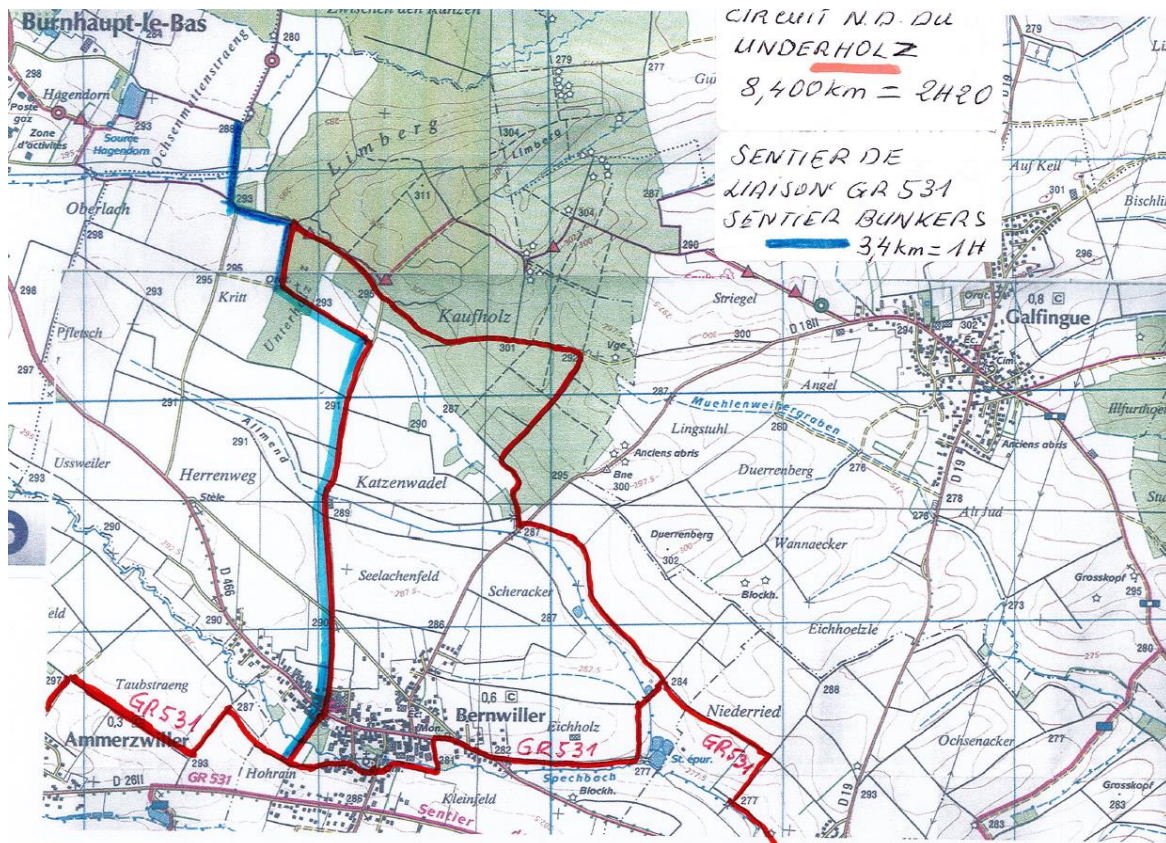
16° COMMUNICATION DE DECISION

M. SCHITTLY Philippe informe l'assemblée de la décision suivante :

- n° DE_2018_005 attribuant le lot chaufferie pour la création d'une chaufferie communale au miscanthus à Bernwiller à l'entreprise HUG Fluides pour un montant de 220 000,00 € H.T.

17° CLUB VOSGIEN – BALISAGE CIRCUIT PEDESTRE

M. HELGEN Léonard présente la proposition de balisage de circuit pédestre du Club Vosgien de Guewenheim sur Bernwiller.



Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuve le circuit pédestre proposé par le Club Vosgien de Guewenheim ainsi que son balisage.

18° DIVERS

Communication

-DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : ventes propriétés sise :



- 24 rue Louis Werner
- 6 rue des Champs
- 2 rue des Fleurs
- 5A rue Jean-Jacques Henner

Le devis pour la formation « technicien compétent des chapiteaux tentes et structures » est présenté à l'assemblée.

Terrain communaux : il y a lieu de faire un avenant aux contrats de M. WELTERLIN Camille qui a cédé son exploitation à son fils.

Grand débat National : M. le Maire informe les membres du conseil qu'un cahier de doléances sera mis en place en mairie.

Fin de la séance : 22h30